

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Salaise sur Sanne, le 17 septembre 2019

INSPIRA S'ASSOCIE A ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR UN ETAT DES LIEUX DE LA QUALITE DE L'AIR ET DES ODEURS

A la veille de la Journée Nationale de la qualité d'air, le Syndicat Mixte INSPIRA s'associe à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pour suivre la qualité de l'air et lance la mise en place d'un observatoire odeurs. C'est un montant de 275 000 € qui sera consacré par le Syndicat Mixte à ce sujet en 2019 et 2020.

Jean-Pierre BARBIER, Président d'INSPIRA et du Département de l'Isère, souligne l'importance du travail partenarial qui s'engage pour renforcer le dispositif de mesure actuel en vue de l'évaluation de l'état actuel de la qualité de l'air et des odeurs du secteur du Pays Roussillonnais.

En application de la Charte INSPIRA, le Syndicat Mixte met en œuvre avec ses partenaires un Système de Management Environnemental, certifié ISO 14001 depuis 2016, dont l'un des axes de la politique environnementale est la préservation de la qualité de l'air.

La convention signée ce jour s'inscrit dans le cadre du plan régional de surveillance de la qualité de l'air et du projet associatif d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, l'association s'engage à mettre en œuvre une mise à jour de l'état actuel de la qualité de l'air et un accompagnement du suivi des odeurs du territoire d'influence d'INSPIRA. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte contribue financièrement en investissant près de 135 000 € auxquels s'ajoutent les frais de fonctionnement d'un montant de 70 000 € annuels.

Les premières mesures de l'état de la qualité de l'air débuteront au cours du 4ème trimestre 2019, pour se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2020. Elles viseront une quinzaine de points de mesures et scruteront différentes familles de composés chimiques, pouvant être émis par les secteurs du transport, des activités industriels ou tertiaire, et par le chauffage résidentiel. Ces mesures seront ensuite exploitées pour être comparées aux seuils réglementaires applicables en air ambiant, à des valeurs de référence et aux mesures antérieurement enregistrées sur le territoire.

Le choix des sites se basera sur les résultats de la surveillance actuelle, les études menées antérieurement sur le territoire, les enjeux identifiés ainsi que les possibilités techniques. Les associations environnementales et les entreprises seront associées à cette démarche.

Concernant le suivi des odeurs, un état initial et sa modélisation seront réalisés à l'automne afin de caractériser l'ambiance olfactive sur l'espace INSPIRA et son environnement proche. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes apportera son soutien au Syndicat Mixte dans cette démarche et contribuera à la connaissance de la répartition du ressenti des odeurs sur le secteur via une extraction et mise à disposition des données issues de sa plateforme de signalements des nuisances olfactives ODO.

Jean-Pierre BARBIER, Président du Syndicat Mixte INSPIRA et du Conseil Départemental de l'Isère, se réjouit de cette démarche : « Nous initions le premier réseau de nez de l'Isère Rhodanienne et nous complétons le réseau de mesures de la qualité de l'air. Premier espace

industriel certifié ISO 14 001, une fois encore INSPIRA joue son rôle de précurseur sur le territoire en mariant environnement et activités économiques ».

Luc SATRE, Président du Comité territorial AIR - Ain-Rhône-Isère, précise qu' « Aujourd'hui, dans l'environnement du site, la qualité de l'air s'améliore sur les polluants règlementés (dioxyde d'azote, poussières en suspension, dioxyde de soufre) en lien avec l'ensemble des actions mises en œuvre. Seules les concentrations d'ozone progressent en raison du réchauffement climatique ».

A propos du Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons :

Le Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire assure la maîtrise d'ouvrage du développement du site INSPIRA - espace industriel responsable et multimodal. Il est aujourd'hui le deuxième site portuaire de la Vallée du Rhône et parmi les premiers sites de fret ferroviaire en Région.

Il a été créé par trois collectivités : la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Instauré le 3 mars 2009, le Syndicat Mixte est compétent pour les études, l'aménagement, la promotion, la commercialisation et la gestion d'INSPIRA-espace industriel responsable et multimodal et la coordination des différents partenaires intervenant directement ou indirectement sur son périmètre. L'ensemble de ses compétences s'inscrit dans un système de management environnemental et sociétal certifié ISO 14 0001.

Il est présidé par Jean-Pierre BARBIER, Président du Département de l'Isère.

Le projet est développé en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône, concessionnaire du Domaine Public Fluvial de l'Etat, et est aménagé par Isère Aménagement.

Contact presse : 04 74 86 83 80

contact@espace-inspira.fr

www.espace-inspira.fr



Espace_INSPIRA

A propos d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes :

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air, est l'association à but non lucratif agréée par le Ministère de la transition écologique et solidaire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes regroupe plus de 220 adhérents, tous concernés par la problématique de la qualité de l'air et répartis selon 4 collèges :

- Les représentants de l'état ;
- Les collectivités territoriales et locales ;
- Les professionnels de l'industrie et du transport ;
- Les associations de consommateurs, de protection de l'environnement, ainsi que les personnalités qualifiés (scientifiques, professionnels de santé).

Sa constitution quadripartite garantit son indépendance et la transparence de l'information délivrée.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes inscrit son action dans le cadre de l'intérêt général et de la mission de service public définie par l'article L.221-3 du Code de l'environnement par lequel l'Etat confie la surveillance de la qualité de l'air à un organisme régional agréé.



L'observatoire compte aujourd'hui 40 années d'expertise, 80 salariés spécialistes de la pollution de l'air et des technologies de surveillance ainsi que les outils performants pour surveiller, prévoir, caractériser et analyser les phénomènes atmosphériques.

Contact presse : Géraldine GUILLAUD

04 75 41 64 15

www.atmo-auvergnhonealpes.fr



Signature de la convention de partenariat

De gauche à droite : Luc SATRE - Président du Comité territorial AIR – Ain-Rhône-Isère, Jean-Pierre BARBIER - Président d'INSPIRA et du Département de l'Isère, Francis CHARVET - Président de la CCEBER



Depuis 2015, le Syndicat Mixte accueille deux jauges OWEN positionnées à la Maison de Projet par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des mesures de dioxine et métaux lourds

Contact Presse : Jessica Meuter / secretariat@espace-inspira.fr / 04 74 86 83 80
www.espace-inspira.fr



Espace_INSPIRA